

Arrêté n°2025-01-Prorogation

Portant prorogation des mandats des membres élus au Conseil d'Institut de Management Public et Gouvernance Territoriale

Le Président d'Aix Marseille Université

Vu le Code de l'éducation, et notamment les articles L. 719-1 et D. 719-1 à D. 719-47,

Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,

Vu les Statuts modifiés de l'Institut de Management Public et Gouvernance Territoriale,

Vu l'arrêté n° DAJI/2025/AFL/01 portant fermeture temporaire d'un bâtiment sur le site de l'Institut de Management Public et Gouvernance Territoriale en date du 13 janvier 2025,

Considérant que le mandat des représentants du personnel a débuté le 26 mars 2021 pour une durée de 4 ans,

Considérant que le mandat des représentants des usagers a débuté le 1^{er} mars 2023 pour une durée de 2 ans,

Considérant qu'au terme de leur mandat respectif il conviendrait de renouveler l'ensemble du Conseil de l'Institut de Management Public et Gouvernance Territoriale,

Considérant qu'un projet d'arrêté électoral a été établi en vue d'organiser des élections portant renouvellement complet du Conseil de l'Institut à la date du 1^{er} mars 2025 sur le site de la composante,

Mais considérant qu'à la suite de la fermeture temporaire du site aixois de l'Institut de Management Public et Gouvernance Territoriale, l'ensemble de l'administration de la composante ainsi que les enseignements dispensés aux étudiants ont été délocalisés temporairement sur différents sites dans et hors l'enceinte de l'établissement,

Considérant que la fermeture temporaire des locaux a déjà été renouvelée plusieurs fois,

Considérant en conséquence qu'il est à ce jour impossible de prévoir dans quel délai il sera possible pour les personnels et les usagers de réintégrer les locaux ou s'il conviendra de transférer la composante dans de nouveaux locaux,

ARRETE

Article 1^{er} :

Le mandat de l'ensemble des membres du Conseil de l'Institut de Management Public et Gouvernance Territoriale est prorogé jusqu'à l'élection des nouveaux membres.

Article 2 :

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter sa signature.

Article 3 :

Le présent arrêté est publié sur le recueil des actes administratifs de l'établissement ainsi que sur le Internet de la composante.

Article 4 :

Le Directeur de de l'Institut de Management Public et Gouvernance Territoriale est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 16 janvier 2025

Le Président d'Aix Marseille Université,

Eric BERTON



Publiée le : **20 JAN. 2025**

Transmise au Recteur de la région académique le : **20 JAN. 2025**